



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Seul le texte prononcé fait foi

**Deuxième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme  
d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères  
sous tous ses aspects**

**Débat général**

**Déclaration**

**de**

**M. Stephan Husy**

**Chef adjoint de la Division politique IV,  
« Politique de paix et sécurité humaine »,  
Département fédéral des affaires étrangères,  
Berne**

---

Check against delivery

**Second Biennial Meeting of States to Consider the Implementation of the Programme of  
Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light  
Weapons in all Its Aspects**

**General debate**

**Statement**

**by**

**Mr. Stephan Husy**

**Deputy Head of Political Division IV,  
“Peace Policy and Human Security”,  
Federal Department of Foreign Affairs,  
Bern**

**New York, le 11 juillet 2005**

### **Intervention de la Suisse dans le débat général**

Monsieur le Président,

La Suisse vous félicite de votre nomination à la présidence de la deuxième réunion biennale des États. Elle est persuadée que, fort de votre longue expérience des armes légères, vous vous révélerez un excellent président, qui saura conduire la réunion avec sagesse et dextérité. L'intense travail préparatoire auquel vous vous êtes livré, au fil des nombreuses consultations que vous avez menées à New York, à Genève et dans des conférences régionales sur les armes légères dans le monde entier, ont permis aux membres de l'ONU comme aux organisations de la société civile de formuler ce qu'ils attendaient de la BMS. La Suisse exprime sa gratitude au Département des affaires de désarmement de l'ONU, qui s'est chargé des travaux préliminaires, ainsi qu'aux ONG et aux États qui proposent un riche éventail d'événements en marge de la réunion, tels que présentations, briefings et discussions.

*Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites* – groupe que la Suisse a présidé – a clos ses travaux le 17 juin de cette année, conformément à son mandat. Mon pays estime que la communauté internationale a remporté un grand succès en développant et en concrétisant dans un document de portée mondiale les dispositions du programme d'action concernant le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre. Il est par ailleurs persuadé que l'expérience réunie à la faveur de ce processus se révélera précieuse dans des initiatives à venir visant à rendre le programme d'action des Nations unies plus incisif dans certains domaines.

Nous sommes réunis ici pour analyser les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du programme d'action. Le Programme d'action est un outil permettant à la communauté internationale de lutter tout particulièrement contre les menaces posées par les ALPC à la sécurité humaine. Si ce Programme d'action est un document exhaustif, il n'est cependant qu'un point de départ. La réalisation de ses dispositions parfois trop générales nécessite que des normes et/ou mécanismes

complémentaires soient développés. Des progrès sont à noter à cet égard: Plusieurs processus, dont celui relatif au traçage des ALPC, ont été engagés ou sont sur le point de l'être.

Depuis l'adoption du programme d'action, un certain nombre de pays ont fourni des aides financières considérables à des pays rencontrant par exemple des problèmes dans le domaine de la DDR, de la sécurisation des stocks, de la destruction des armes surnuméraires et des munitions correspondantes; ils ont obtenu de la sorte de notables succès, en étroite liaison avec des organisations régionales et des organisations de l'ONU – en particulier le PNUD. Il est fort heureux aussi que nous puissions de plus en plus compter sur d'utiles apports d'organisations de la société civile et d'instituts de recherche. Les travaux d'organismes comme le *Small Arms Survey* et les organisations qui coopèrent avec lui dans le monde entier ont permis à des pays et à des organisations internationales de mieux cibler leur aide et d'améliorer ainsi son efficacité. La Suisse continuera donc d'investir dans la recherche.

Si beaucoup a donc été fait, le chemin qui reste encore à parcourir n'en est pas moins long. Certaines problématiques, par exemple celle des munitions, n'ont à ce jour pas reçu l'attention nécessaire. Les efforts régionaux dans le domaine de l'élaboration de normes techniques ou de la mise sur pied de mécanismes d'assistance sont inégaux, ce qui s'explique parfois par des manques de ressources - une coopération plus systématique entre organismes régionaux pourrait être encouragée afin de résorber quelque peu ce déséquilibre.

À l'approche de la conférence d'examen de 2006, la Suisse souligne à quel point il importe de renforcer nos efforts individuels et collectifs de lutte contre la prolifération et l'usage abusif des armes légères et de petit calibre. La mise en œuvre du programme d'action doit s'appuyer sur un mécanisme permettant de surveiller son avancement, de dégager et de diffuser les leçons de l'expérience et les bonnes pratiques ainsi collectées, et de fournir les compétences nécessaires à des initiatives et à des négociations spécifiques. En nous préoccupant convenablement de mettre en place un mécanisme de ce type, nous améliorerons les chances de succès de notre action à l'horizon 2006 et au-delà.

Dans la mise en œuvre et le développement du programme d'action, il faudra bien veiller à ce que même les exportations d'armes légères soient soumises à de stricts critères uniformes dans le monde entier. La Suisse a souligné à maintes reprises la nécessité de définir des critères mondiaux, à caractère contraignant, de contrôle des exportations. Elle soutient les efforts internationaux de fixation de normes unifiées tenant compte en particulier des droits de l'homme et du risque de retransfert illicite des armes.

Enfin, dans la mise en œuvre du Programme d'action, il convient également de ne pas oublier que certaines problématiques ont été occultées en 2001, comme celles des acteurs non étatiques, mais que celles-ci n'en restent pas moins pertinentes pour sa mise en œuvre. L'usage que font les groupes armés non étatiques des armes légères dans de nombreux conflits compromet gravement la sécurité humaine. Jusqu'à présent, la communauté internationale ne s'est guère montrée disposée à s'attaquer à ce problème très complexe.

Le paragraphe II/12 du programme d'action demande aux pays d'introduire des certificats de non-réexportation. Cela pour garantir que des armes légères ne peuvent être livrées que avec l'assentiment de son gouvernement. Cette mesure peut contribuer à limiter l'approvisionnement des groupes armés en armes légères. D'autres mesures sont envisageables : sécurisation des stocks d'armes et de munitions, campagnes de récupération systématique des armes légères et de petit calibre à l'issue des conflits (avec priorité donnée à celles qui présentent le plus gros potentiel de destruction), offre d'autres sources de revenus aux combattants démobilisés dans les programmes de réintégration, amélioration des contrôles frontaliers et douaniers dans les régions par lesquelles les armes, mais aussi parfois les combattants eux-mêmes, transitent d'un conflit à l'autre à travers des frontières nationales, etc.

L'expérience accumulée par la Suisse dans d'autres domaines – comme les mines antipersonnel – lui a montré à quel point il est important d'instaurer un dialogue convenable avec les groupes armés non étatiques pour lutter contre la prolifération et l'usage abusif de certains types d'armes. Les leçons tirées de cette expérience pourraient se révéler utiles dans le domaine des armes légères.